

ARRETE MUNICIPAL N° 149-2025 PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Année 2025

Le Maire de la commune de WARMERIVILLE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme FAUCHART Isabelle</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à WARMERIVILLE, le 3 juin 2025

Le Maire, Patrice MOUSEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Chalons en Champagne, 25 rue du Lycée dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr